



Donnenheim Info

Bulletin d'information communale

NOVEMBRE 2022

Tel. et répondeur : 09.62.51.07.08

Fax : 03.88.51.23.25

Courriel : mairie.donnenheim@orange.fr

Site : <http://www.donnenheim.fr>



Le mot du Maire :

Bonjour à toutes et à tous,

Le mois d'octobre 2022 aura été le mois le plus chaud jamais enregistré en France depuis 1945. Le climat s'affole et semble totalement dérégulé. Cette situation néfaste pour la planète nous aura permis de faire des économies de chauffage. Pour autant faut-il s'en réjouir ? Depuis quelques semaines le coût des énergies primaires croît de façon exponentielle. Les collectivités tout comme vos foyers n'échappent pas aux hausses de tarifs. Cela aura forcément un impact négatif sur les futurs investissements. Face à cette situation, nous devons mettre en œuvre une politique permettant de ne pas gaspiller inutilement l'énergie. Les débats entre élus de la Communauté d'Agglomération d'Haguenau ainsi qu'un échange au sein de votre Conseil Municipal ont conduit à la décision d'agir dans un premier temps sur le fonctionnement de l'éclairage public. Dans les prochaines semaines l'ensemble des éclairages publics de notre village seront éteints dans la plage horaire 23 h à 5 h 30. Les décorations de Noël seront maintenues, elles suivront également la même plage horaire d'extinction.

Avec le changement climatique, il sera également important à l'avenir de préserver notre eau. Pour celle distribuée au robinet, l'Agence Régionale de Santé effectue les contrôles réglementaires permettant d'en garantir la qualité. Certains métabolites ont été intégrés dernièrement dans la liste de contrôle. Les analyses révèlent des dépassements de la limite de qualité. Aussi, depuis juin 2022, une dérogation préfectorale a été mise en place pour pouvoir continuer à la distribuer à l'ensemble de la population. Vous trouverez des détails sur ce point dans ce journal. Des investissements conséquents seront nécessaires pour traiter ces métabolites dans le futur. Cela aura également un impact sur les coûts du m³ d'eau et de l'assainissement et il faut s'attendre à une hausse de tarif dès le début de l'année 2023. Nous devons réfléchir à la manière de réduire nos consommations, et probablement adapter nos pratiques de fleurissement pour limiter à l'avenir les besoins en eau.

En cette fin d'année 2022, nous avons la satisfaction de voir s'achever les travaux de rénovation de nos bâtiments communaux. Pour la route principale, le bitume neuf a été posé et un complément de signalétique et de traçage au sol viendront solder ces travaux. Cela valait le coup de patienter car le résultat est à la hauteur de nos espérances.

Stéphane SCHISSELE
Maire de DONNENHEIM



SOMMAIRE

Chapitre 1 : Temps forts page 2-3

Chapitre 2 : Travaux page 3-4

- Entretien des bâtiments
- Réfection de la rue principale

Chapitre 3 : Vie de la commune page 4-5

- Conseil Municipal
- Secrétaire de mairie
- Pour les nouveaux arrivants
- Vigilance cambriolages
- Noël des enfants

Chapitre 4 : Vie des associations page 6

Chapitre 5 : A la découverte de nos habitants page 6

Chapitre 6 : La minute écolo page 6

Chapitre 7 : Vie pratique page 7-8-9

- Aides de rénovation au logement
- Autorisations pour travaux
- Préserver les ressources en eau

Chapitre 8 : Etat Civil page 9

Chapitre 9 : Photos page 9

Chapitre 10 : Annonces page 10

Chapitre 11 : Agenda page 10

Rédaction : C. DELAMARE / S. SCHISSELE

Photos : B. HASE



La fête des aînés

C'est par une belle journée ensoleillée que nous avons, enfin, pu nous retrouver pour honorer nos anciens.

Ce 10 juillet le Maire, les Adjointes et les Conseillers ont été ravis d'accueillir les aînés autour d'un barbecue, réalisé de main de maître par Frédéric HERTZOG notre chef du jour. Nous avons eu le plaisir d'accueillir Dimitri DOLOSOR, accordéoniste et chanteur. Ses chansons accompagnées du mélodieux son de l'accordéon ont ravi tout le monde. Certains se sont même laissés aller à quelques pas de danse, d'autres se remémoraient de beaux souvenirs des ginguettes d'antan ! Merci à lui pour cette merveilleuse ambiance !

Ce moment convivial, de partage a été apprécié de tous et nous nous réjouissons déjà de vous retrouver l'année prochaine à la même saison pour notre prochaine fête des aînés.



Fête paroissiale
le dimanche 21 août
à DONNENHEIM

10h - MESSE
 11h - APÉRITIF
 12h - GRILLADES et SALADES

Après-midi récréatif avec les jeux Oika Oika présentés par J.F. HECK

18h - TARTES FLAMBÉES + PIZZAS KNACKS

Venez nombreux, les bénéfices serviront à l'entretien de l'église.

Fête paroissiale

Le dimanche 21 août, la fête paroissiale a réuni nos villageois. Après la messe dans notre église fraîchement rénovée, c'est à la salle polyvalente autour de belles grillades que les festivités ont continué. Un moment convivial de jeux animé et offert par Jean-François Heck a occupé l'après-midi. En fin de journée, par une belle soirée estivale, les membres du conseil de Fabrique ont proposé une dégustation de bonnes tartes flambées, pizzas et knacks sous les arbres du jardin de la mairie. Ce fût une agréable journée appréciée par toutes les personnes présentes !



Acquisition d'une parcelle complémentaire à l'arrière de la salle polyvalente



Le vendredi 8 juillet dernier Monsieur le Maire a signé l'acte notarié pour officialiser l'acquisition d'une parcelle de 5,61 ares à l'arrière du bâtiment salle polyvalente. La famille GARDEBIEN a accepté de vendre une partie de son terrain au profit de la commune. Cet achat constitue une réserve foncière qui pourra être utilisée dans un premier temps pour agrandir le jardin communal et ainsi être plus à l'aise lors de l'organisation de manifestations festives.



2.) Travaux

Travaux d'entretien des bâtiments communaux

Les échafaudages implantés autour des bâtiments communaux ont été retirés au courant du mois de septembre. Les travaux de rénovation seront totalement achevés d'ici la fin de l'année. La salle polyvalente, la bibliothèque et l'église ont fait peau neuve et sont prêts pour les 20 années à venir.



Travaux de réfection de la rue Principale RD758

Courant septembre la CEA a procédé à la réfection des enrobés tout au long de la rue Principale. Puis la CAH a planifié la pose des enrobés sur l'ensemble des trottoirs. Ces derniers ont une largeur minimale de 1,4 m permettant aux personnes à mobilité réduite de se déplacer tout au long de la rue sans craindre les obstacles. Les travaux ne sont pas totalement achevés à ce jour. En effet il reste à traiter tout le volet de la signalétique ainsi que le marquage au sol. Il y a également quelques zones encore à terminer en enrobées. Electricité de Strasbourg doit déposer les alimentations électriques sur les maisons situées le long de la rue et les poser en enterré. Le résultat global est très satisfaisant, une belle réussite...



3.) Vie de la commune

Conseil Municipal : Changement au poste de 1^{er} adjoint



T. GILLIG

Lors de la séance du Conseil Municipal du 27 septembre dernier, Mr. Frédéric HERTZOG a pris ses fonctions au poste de 1^{er} adjoint succédant ainsi à M. Thomas GILLIG. La motivation et le dynamisme sont les maîtres mots de son nouvel engagement. Nous lui souhaitons toute la réussite dans sa nouvelle mission et nous remercions M. Thomas GILLIG pour le travail qu'il a réalisé ces 2 dernières années dans ses fonctions d'Adjoint au Maire.



F. HERTZOG

Secrétaire de mairie : Nouvelle arrivée

Nous accueillons depuis lundi 17 octobre, Christine SCHAEFFER (à gauche), notre nouvelle secrétaire. Elle remplace Patricia CORDEIRO qui, à la suite de son déménagement à Mutzig, a souhaité trouver un emploi au plus proche de son domicile. Nous lui souhaitons toute la réussite et l'épanouissement qu'elle mérite.

Christine est dans la fonction publique depuis le 1^{er} janvier 1996 dans une commune proche de Marseille. Elle a occupé plusieurs postes dans cette même commune.

Elle est arrivée à la CAH le 18 mars 2018 et a intégré le service des Ressources Humaines d'abord sur le territoire de Brumath puis à la Médiathèque de Haguenau.

Elle a accepté de prendre ses fonctions de Secrétaire de Mairie sur les communes de Donnenheim et de Hochstett depuis le 17 octobre 2022.

Bienvenue à Christine qui vous accueillera et vous renseignera avec grand plaisir aux horaires d'ouverture de la mairie.



La mairie est ouverte les lundis, mardis et vendredis de 9h à 12h et de 13h30 à 16h.

Les mercredis de 13h30 à 19h. Fermé les jeudis



Pour les nouveaux arrivants N'hésitez pas à vous rendre en mairie afin d'y trouver le calendrier des levées des ordures ménagères et de tri, le guide RITMO avec les horaires des bus, les diverses adresses pour consommer local. Vous y trouverez aussi des informations sur les événements aux alentours de la commune, et toutes informations permettant de vous guider pour votre nouvelle vie dans la commune.

LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE pour éviter les cambriolages

- 1 Rangez vos armes dans un coffret verrouillé et sécurisé.
- 2 Fermez vos volets (ou clayettes). Remplacez ceux qui sont cassés.
- 3 N'inscrivez nulle part le numéro de code de votre carte bleue.
- 4 Verrouillez votre porte, même en cas de courte absence.
- 5 Ne laissez pas vos clés cachées à proximité de votre domicile.
- 6 Ne laissez pas les cartons de vos achats de valeur en évidence devant votre poubelle. Compactez-les ou recyclez-les.
- 7 Installez des dispositifs de sécurité passive.
- 8 Ne laissez pas vos clés de voiture ou votre portefeuille dans l'entrée de la maison.
- 9 Dissimulez vos objets de valeur.
- 10 Ne conservez pas d'importantes sommes d'argent en espèce.
- 11 Ne laissez pas de support facilitant l'action d'un cambrioleur.
- 12 Faites relever votre courrier par une personne de votre entourage.



Vigilance cambriolages !

Suite aux multiples cambriolages dans la région, voici quelques précautions à prendre pour éviter ce désagrément.

En cas de comportement ou de véhicule suspect, n'hésitez pas à avertir la gendarmerie de Brumath au 03 88 51 10 47 en journée ou à contacter le 17 le cas échéant.

En cas d'absence prolongée, pensez à souscrire gratuitement à l'opération « Tranquillité vacances » dont le formulaire est disponible sur <https://www.brumath.fr/ma-ville-au-quotidien/prevention-et-securite/police-municipale/>



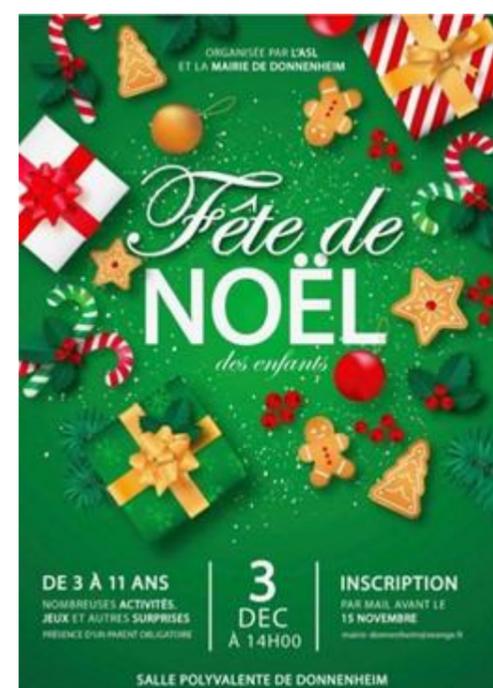
Le Noël des enfants du village L'ASL (Association Sport et Loisirs) et le Conseil Municipal organisent, la fête de Noël des enfants de 3 à 11 ans résidant dans le village. Elle se déroulera **le samedi 3 décembre à 14h**

à la salle des fêtes.

En attendant la venue du Père-Noël les enfants pourront participer à des ateliers sur les thèmes de Noël (fabrication de bredeles, réalisation de maquillages, atelier photos et bricolages). Un goûter, lors la visite du Père-Noël, clôturera le moment festif de nos chers têtes blondes ! Un bulletin d'inscription a été distribué dans votre boîte aux lettres !

Inscription impérative, par mail à mairie.donnenheim@orange.fr, avant le **15 novembre 2022**.

Nous vous attendons nombreux !



4.) Vie des associations



La **Bibliothèque** vous propose un atelier de reliures et de présentation de documents anciens le 19 novembre. Accès libre pour tout public. Venez nombreux !

YOGA ADULTES Les mardis de 20h15 à 21h15 à partir du 13/09 230€
GYM EVEIL (de 3 à 6 ans) Les mercredis de 17h00 à 17h45 à partir du 14/09 130€
ZUMBA KIDS (à partir de 5 ans) Les mercredis de 17h45 à 18h40 à partir du 14/09 130€
GYM DOUCE / RENFORCEMENT MUSCULAIRE Les mercredis de 18h45 à 19h45 à partir du 14/09 165€
CIRCUIT TRAINING / STRONG BY ZUMBA Les mercredis de 19h45 à 20h45 à partir du 14/09 165€

2 séances d'essai offertes. Inscription à partir de la 3^e séance. Paiement possible en 3 fois. Cotisation ASL incluse dans les tarifs annuels. Pour les activités adultes, prévoir un tapis de sol.

Si vous êtes intéressés par la pratique de plusieurs activités, merci de contacter l'ASL à l'adresse mail : asl.donnenheim@gmail.com Plus d'informations sur la page Facebook : @ASL.Donnenheim

L'ASL (Association Sport et Loisirs) : saison 2022-2023

Si vous êtes intéressés par les activités, n'hésitez pas à joindre l'association par mail à

asl.donnenheim@gmail.com



5.) A la découverte de nos habitants Le conseil de Fabrique

Francine DEHLINGER est notre présidente du conseil de fabrique, cette instance recherche de nouveaux membres : **RECHERCHE CANDIDATS**

Vous êtes intéressé par la Culture ?

Vous pensez qu'une belle église, joliment entretenue, est un plus pour

notre village ?

Venez rejoindre le groupe qui s'occupe de l'entretien de l'intérieur de l'église, ainsi que de son fonctionnement !

Ce groupe, composé de 5 personnes minimum, s'appelle *le Conseil de Fabrique*. Il gère l'argent que les personnes donnent lors des quêtes. Il organise une fête annuelle dont les bénéfices servent à entretenir l'intérieur de l'église. L'extérieur, les murs et le toit, sont à la charge de la commune.

Les membres de ce conseil sont élus pour un mandat de 3 ans, renouvelable trois fois.

En ce moment, il est composé de : - Francine DEHLINGER, présidente : 06 52 49 88 10

- Murielle SCHISSELE, trésorière : 07 85 43 10 11

- Angèle BONANNI, secrétaire : 06 70 51 40 27

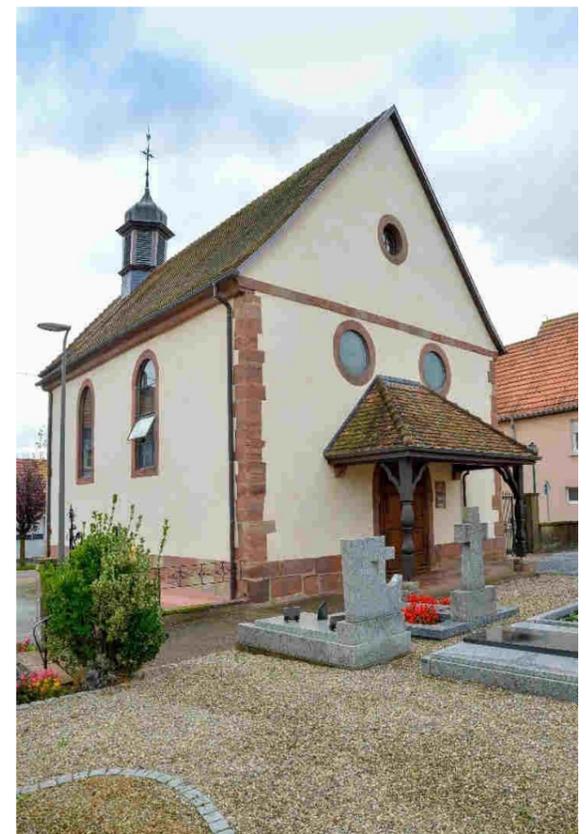
- Jean-François HECK, conseiller

- Raymond ADAM, conseiller

Si l'aventure vous tente, n'hésitez pas à contacter une de ces personnes. Elle pourra répondre à vos questions.

Nous vous accueillerons avec plaisir !

Le Conseil de Fabrique de DONNENHEIM



6.) La minute Ecolo La pollution lumineuse

La **pollution lumineuse** ne se ressent pas mais elle se voit et sa diffusion présente un danger pour la biodiversité, mais affecte aussi directement la santé humaine en dérégulant, par exemple, notre horloge biologique. Mettant aussi en danger la biodiversité, elle menace un grand nombre d'espèces animales nocturnes, perturbe la flore et dérègle l'écosystème.

Cette **pollution du ciel nocturne** désigne particulièrement la disparition des étoiles et du ciel nocturne en milieu urbain, la notion de pollution lumineuse est apparue dans la deuxième moitié du XIX^e siècle et a évolué depuis. Presque la totalité de la population mondiale ne regarde plus de nuit noire peuplée d'étoiles !

À la fois piège écologique, barrière immatérielle et perturbateur endocrinien pour de nombreuses espèces, elle se distingue des nuisances lumineuses en ce qu'elle affecte également les écosystèmes et les humains ; l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) recommande en 2014 aux collectivités de l'inclure parmi les indicateurs de pression sur la biodiversité. Elle est souvent associée à la notion de gaspillage d'énergies, dans le cas d'un éclairage artificiel inadapté et s'il constitue une dépense évitable d'énergie.

Alors que faire pour y remédier ? Un décret du 27 septembre 2018 prévoit la réduction des nuisances lumineuses par des prescriptions techniques telles qu'orienter le luminaire vers le sol, limiter et concentrer l'éclairage, éviter la part bleue dans la lumière artificielle. On réduit de 80% la pollution lumineuse grâce aux nouvelles lumières installées ces dernières années. La lumière orangée a le moins d'impact. Nous devons travailler en dessous des 3000K (Kelvin unité de mesures des températures). Plus la température est élevée plus la lumière est blanche, la lumière blanche est celle qui se rapproche de la couleur naturelle du soleil (5500K). On tend même à travailler sous les 1800K.

Donc c'est fondamental de pratiquer la coupure d'éclairage public, aussi bien économiquement parlant puisque suite aux augmentations de l'énergie la facture va s'alourdir sévèrement. Mais aussi pour éviter des dérèglements irrémédiables pour nous, la faune et la flore. Il faut impérativement changer nos habitudes et revenir vers un mode de vie plus sain et respectueux !

7.) Vie pratique : Aides pour rénover son logement

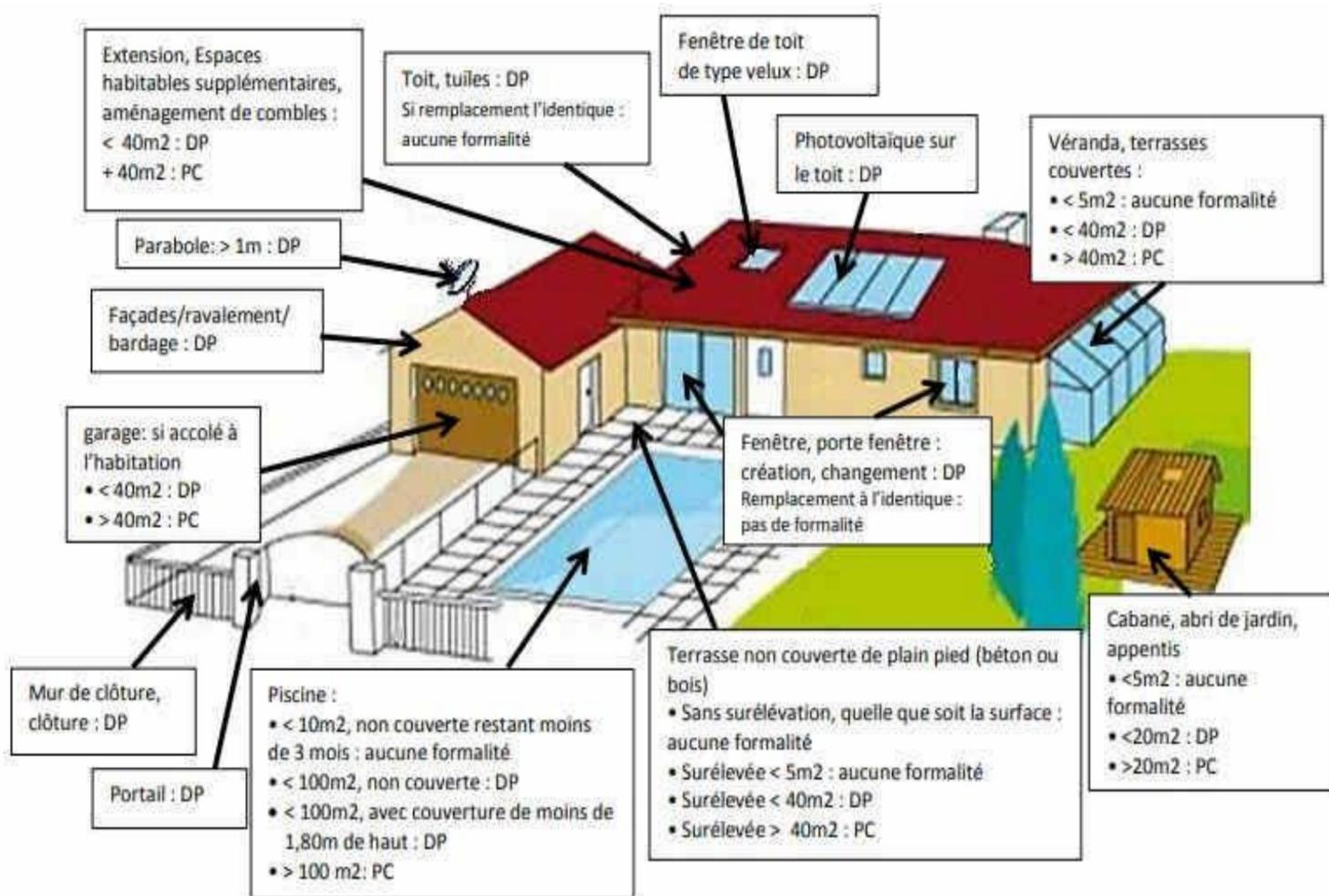


Des aides financières peuvent vous être versées si vous engagez des travaux dans votre logement. Elles s'adressent aux locataires ou propriétaires occupants. Vous pouvez bénéficier de plusieurs aides comme la Prim'Renov, prime coup de pouce chauffage, certificats d'économie énergie (CEE),... Vous pouvez les retrouver toutes sur le site service-public <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31911>

Et pour vous aider dans votre choix, vous aurez la possibilité de faire appel gratuitement à un conseiller spécialisé dans la rénovation, dont les coordonnées sont accessibles sur le même site.

Quelle autorisation pour quels types de travaux ?

Selon la nature des travaux, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable (DP), ou d'un permis de construire (PC). Le terrain nu doit faire l'objet d'un certificat d'urbanisme.

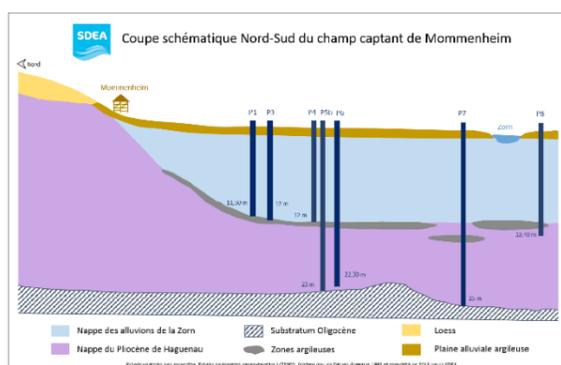


Le schéma ci-dessus n'ayant qu'un caractère indicatif, il convient, pour tous projets de travaux, de s'adresser au préalable à la mairie afin de vérifier s'il y a lieu de constituer un dossier.

Préserver les ressources en eau – Tous un rôle à jouer !

L'ORIGINE DE VOTRE EAU

L'eau distribuée dans votre commune provient **de nappes d'eau souterraines**. Les sept captages sont localisés dans la vallée de la Zorn et captent la nappe d'accompagnement du cours d'eau ainsi qu'une nappe souterraine provenant du Nord de l'Alsace (la nappe du Pliocène).



Ces nappes souterraines sont alimentées par les eaux de pluie qui s’infiltrent dans les sols, et qui ruissellent dans les pentes des collines autour des captages.

Les captages d’eau sont positionnés dans la plaine de la Zorn, où l’eau est présente en quantité sous nos pieds.

Cette plaine était autrefois, et jusqu’en dans les années 2000, une terre où se cultivaient les céréales. La Zorn est, quant à elle, bordée de prairies inondables gérées par les éleveurs du territoire.

DES ACTIONS POUR MIEUX LA PROTÉGER

Afin de protéger les ressources captées, **le syndicat d’eau et les exploitants ont travaillé de manière partenariale dès 1990** à la remise en herbe des zones cultivées autour des captages. Cette pratique, d’abord volontaire, a été imposée en 2004, suite à la mise en œuvre de la Déclaration d’Utilité Publiques des captages : **au final 160 ha de prairies entourent les captages de Mommenheim.**



Cette protection est nécessaire et a un rôle important sur ce territoire pour la protection directe des captages face aux pollutions. Toutefois, à partir des années 2000, **la ressource en eau a montré une vulnérabilité aux pollutions par les pesticides, puis aux nitrates.**

Deux puits (sur les sept présents) ont été arrêtés pour continuer à pouvoir desservir une eau potable de bonne qualité. Dans ce contexte, les captages ont été classés prioritaire par la loi Grenelle.

Pour reconquérir la qualité de l’eau, **des actions ont été mises en œuvre sur un territoire de plus de 2500 ha autour des captages** de 2010 à 2020, auprès des élus, les gestionnaires de voiries et du monde agricole pour

- modifier les pratiques de traitement : **mise en place de plan de gestion de désherbage, ou de mesures agro-environnementales** notamment,
- engager un **changement de systèmes afin de pouvoir développer des filières durables** autant pour les exploitations, que pour la ressource en eau.



L’AIRE D’ALIMENTATION DES CAPTAGES

Au cours de deux décennies de programme d’action, **les efforts réalisés n’ont pas eu une incidence importante sur la qualité des ressources en eau.** C’est pourquoi, le SDEA a entrepris une étude pour mieux connaître **les transferts de pollution vers les captages d’eau potable** et ainsi pouvoir enrayer les pollutions et préserver de manière durable les ressources en eau

Ainsi, une aire d’alimentation a été définie. Elle s’étend sur **5 800 ha**, de Schalkendorf à Wingersheim les Quatre bans. Cela équivaut à 6000 terrains de foot en termes de superficie. L’Aire d’Alimentation des captages a été définie selon les pentes, les cours

d’eau présents sur le territoire et le contexte hydrogéologique (souterrain). **Le contour rouge de la cartographie équivaut donc à la surface où l’eau va migrer vers les captages.**

Origine des pollutions : Le ruissellement provenant des collines entraîne rapidement les pollutions anthropiques vers les captages (en moins d’1 an).

Le territoire fait également face à des dérives plus longues, de plus de 20 ans. En effet les collines de Loess au nord de Mommenheim font **l’effet d’éponge, et relarguent petit à petit (et pendant plusieurs décennies)** les pollutions anthropiques.

Caractéristiques de la nouvelle Aire d’Alimentation des Captages :

Le territoire de l’aire d’alimentation :

- Concerne 22 communes dont 5 ont l’intégralité de leur ban communal inclus dans le zonage.
- Plus de 280 exploitants agricoles cultivent des parcelles sur ce zonage.
- 4 cours d’eau principaux y cheminent : le Landgraben/Minversheimerbach, le Gebolsheimerbach, le Rissbach et la Zorn.
- le territoire est traversé par une autoroute et des voies de chemin de fer.



Un plan d’action pour lutter contre les pollutions par les produits phytosanitaires et les nitrates a été validé en **mars 2022 sur ce nouveau zonage**, après concertation avec les élus et agriculteurs du territoire. Le but étant de fixer **des objectifs et de déployer des actions ambitieuses pour préserver durablement les ressources en eau.**

LA DEROGATION PREFECTORALE

L’Agence Régionale de Santé effectue les contrôles réglementaires permettant de garantir la qualité de l’eau distribuée au robinet. Ces contrôles sont effectués sur la base de listes évolutives de paramètres à analyser, la dernière à jour datant de 2021.

Certains métabolites, intégrés dernièrement dans la liste de contrôle, **présentent des dépassements de la limite de qualité lors des dernières analyses réalisées.**

Aussi, **depuis juin 2022, une dérogation préfectorale a été mise en place pour la distribution de l'eau potable** sur votre territoire.

Pourquoi une dérogation ?

Ces métabolites sont présents à des teneurs supérieures à limite de qualité (seuil de précaution) de 0,1 µg/l, **mais elles sont inférieures aux valeurs maximales sanitaires.**

Comme les teneurs détectées sont inférieures aux valeurs sanitaires et ne présentent pas de risques pour la santé humaine, le SDEA dispose d'une dérogation préfectorale temporaire lui permettant de distribuer l'eau sans restriction d'usage. **L'eau distribuée au robinet peut donc continuer à être consommée par l'ensemble de la population.**

Cette autorisation préfectorale est assortie de la condition de la mise en œuvre d'actions préventives et curatives, pour retrouver à court terme des **teneurs en métabolites inférieures au seuil de précaution.**

Quelles actions ?

- **Une approche curative** est actuellement en cours, avec la réalisation d'une étude pour déterminer l'option technique de traitement la plus pertinente et efficace, pour retrouver le plus rapidement possible une eau avec des teneurs en métabolites inférieures aux seuils réglementaires.
- **Les actions de prévention, essentielles pour préserver à long terme l'eau captée et distribuée**, intègrent des actions ambitieuses pour accompagner l'évolution des pratiques agricoles vers des pratiques protectrices de la ressource en eau (ex : diagnostics individuels d'exploitation pour accompagner la mise en place d'une rotation agricole sans impact sur la qualité de l'eau, augmentation de la surface cultivée en Agriculture Biologique).



TOUS UN RÔLE A JOUER

Sur l'ensemble du territoire, **tout un chacun à un rôle à jouer** pour prendre part à la préservation des ressources : tous les produits utilisés en usage domestiques peuvent concourir à dégrader les masses d'eau (détergents, peintures, insecticides, médicaments...), ainsi que toutes les mauvaises pratiques (déversement sauvage, lavage de pinceaux ou de matériel dans les toilettes, rejets des eaux pollués dans les égouts ...). La préservation des ressources est l'affaire de tous !



Magali KRAEMER - Mission eau du SDEA
Crédits photos : Mission eau SDEA



8.) Etat Civil :

Mariage : Le 18 juin Mr LINDENMANN Frédéric et Mme REEB Cathy

Décès : Mme KASSEL Marie-Bernadette nous a quitté le 5 août
Mr BOEHLER Eric nous a quitté le 26 septembre

Nos aînés : ont été mis à l'honneur

**Jean-Marie ZABE 80 ans,
Bernard HAGER 80 ans
Agnès BARTHES 75 ans
André WAEFFLER 85 ans**



9.) Participez à l'élaboration de votre bulletin d'informations en envoyant vos photos du village :

Par mail à info.donnenheim@gmail.com, que vos photos soient insolites, originales, anciennes ou tout simplement de belles prises de vues nous les publieront dans les prochains bulletins d'informations.



10.) Coin des petites annonces : Faites-nous parvenir vos demandes d'annonces de ventes, d'échanges, de recherches, de dates d'évènements nous le publierons dans votre bulletin d'informations. Merci de nous adresser vos annonces par mail à info.donnenheim@gmail.com ou par bulletin à déposer à la mairie.



La Petite Caverne du Papier organise ses premières portes ouvertes le **dimanche 20 novembre de 10h à 19h**. Venez découvrir l'ambiance magique des créations de Manuela, vous bénéficierez de -10% sur vos achats sur les créations de Manuela. Deux créatrices seront présentes aussi, venez les rencontrer : Barbara organisera une dégustation et une vente de ses petits sablés d'Alsace et Céline vous fera découvrir ses produits cosmétiques solides. Une tombola vous sera proposée avec en 1^{er} prix la mini machine à découper (big schot) d'une valeur de 74€ ainsi que plusieurs autres lots ! Elles vous attendent avec impatience et auront le plaisir de vous offrir un vin chaud !



11.) Agenda :

19 novembre Atelier de reliures et présentation de documents anciens à la bibliothèque
3 décembre à 14h Fête de Noël des enfants du village



Suivez l'activité de notre commune sur notre page Facebook <https://www.facebook.com/Commune-de-Donnenheim-369455576896690>

Sur notre site <http://www.donnenheim.fr/>

En téléchargeant l'application « **Ma Commune Connectée** »

Inscrivez-vous pour recevoir par mail notre bulletin d'information à mairie.donnenheim@orange.fr

Le Maire, les Adjointes, l'ensemble des Conseillers Municipaux ainsi que nos agents vous souhaitent

UNE BONNE LECTURE

